



Chers adhérents,

Vous trouverez ci-dessous un communiqué de presse de la CGPME concernant le soutien au financement des PME.

Il y a urgence à proposer des solutions, avant que la crise actuelle ne paralyse les PME, principal moteur de la richesse française. La CGPME souhaite une totale remise à plat du financement pour les PME et une nouvelle définition de la relation avec les réseaux financiers de toute nature.

Après le krach immobilier américain et la crise financière qui a suivi, l'économie mondiale et la France doivent affronter une crise bancaire. Celle-ci s'oriente de manière systémique vers une crise économique dans une période de quasi-récession pour notre pays. Amplifiée par l'inflation liée à la flambée du cours des matières premières, cette crise devrait aboutir à la stagflation.

Dans ce contexte empreint de pessimisme, la CGPME a alerté les pouvoirs publics et les acteurs bancaires sur les risques liés à une quasi-suppression de l'accès au crédit pour les PME. La Confédération pense que le plan massif de "soutien au financement des entreprises" annoncé par l'Elysée va dans le bon sens.

Le renforcement des moyens d'OSEO (dont Jean-François Roubaud est président du Conseil de Surveillance) aura indubitablement un effet de levier sur les prêts aux PME. L'affectation d'une partie des ressources collectée sur les livrets d'épargne réglementée est également une excellente nouvelle, à condition toutefois que "la convention passée entre l'Etat et chaque établissement bancaire" oriente précisément l'affectation de ces fonds vers les PME.

22 milliards d'euros doivent être rapidement mobilisés pour les PME, comme l'a annoncé le gouvernement, dont 8 milliards d'euros dès le 9 octobre. La CGPME, qui s'est battue pour une telle mesure, veillera donc que ce plan de soutien aux PME ne soit pas détourné en plan de soutien aux banques.

La CGPME a d'ores et déjà formulé des propositions. Elles portent sur l'encadrement du désengagement des banques au travers d'une procédure d'alerte renforcée, sur l'obligation de rendre un rapport trimestriel sur les montants des financements accordés aux PME et surtout sur un meilleur encadrement des conditions d'accès au crédit en énumérant de manière limitative les garanties exigibles par les banques. Il est urgent que ces mesures deviennent effectives.

Enfin, et pour donner la parole aux entreprises, la CGPME a lancé une enquête nationale auprès des PME qui constituera un apport de réflexions et d'expériences, pour élaborer, avec les PME, des propositions pour assurer leur financement. Aussi je vous remercie de bien vouloir nous faire parvenir en retour vos informations dans le document joint en attaché 'Questionnaire FINANCEMENT DES PME.doc'.

Par ailleurs, vous trouverez également en attaché un article paru dans le républicain de la semaine dernière dans lequel il est précisé que le Préfet de l'Essonne, Jacques Reiller veille particulièrement à ce que tout cas de PME qui rencontrerait une difficulté avec une banque qui ne jouerait pas le jeu lui soit signalé. On voit bien la volonté de l'Etat de s'assurer que ces fonds versés aux banques soient utilisés pour aider les PME qui auraient des difficultés de trésorerie nouvelles liées exclusivement à la crise financière (et non pas de manière chronique). N'hésitez donc pas à me contacter directement si tel était votre cas ; afin que je puisse être mesurer d'alerter les pouvoirs publics et le Président Jean-François Roubaud.

Syndicalement vôtre,

Le Président de la CGPME 91,

Olivier BOUDON.



ENQUETE SUR LE FINANCEMENT DES PME

I – VOTRE ENTREPRISE

1. Secteur d'activité :

Commerce

Industrie

Services

2. Nombre de salariés :

1 à 10

11 à 50

51 à 250

251 et plus

3. Age de l'entreprise :

0 à 2 ans inclus

2 à 5 ans inclus

5 à 10 ans inclus

10 ans et plus

4. Région :

5. Statut juridique :

EI

SARL

EURL

SA

SAS

ou autre :

II – VOTRE ENTREPRISE ET L'ACCES AU CRÉDIT

6. Avez-vous ressenti des évolutions dans vos relations avec votre/vos établissements bancaires ?

NON

OUI - Lesquelles :

.....

.....

7. Avez-vous été amené à demander ou à utiliser récemment des crédits ou garanties bancaires ?

NON

OUI

8. Quel type de crédit avez-vous sollicité ?

Crédit d'exploitation

- Escompte commercial
- Ouverture de crédit (autorisation de découvert, facilité de caisse)
- Affacturage
- Lettre de crédit ou crédit documentaire

Crédit d'investissement

- Prêt d'équipement
- Ligne de crédit d'investissement avec droit de tirage

Crédit bail

- Crédit-bail d'équipement
- Crédit-bail immobilier

Garantie bancaire, exemples : garantie export, caution fiscale

Autres ? Lesquels :

.....

.....

9. Pour quel montant ?

- < 5 000
- < 20 000
- < 100 000
- < 200 000
- > 200 000

10. Pour quelle durée ?

- Très court terme (jusqu'à 3 mois)
- Court terme (jusqu'à 2 ans)
- Moyen terme (jusqu'à 7 ans)
- Long terme (jusqu'à 20 ans)
- Très long terme (> 20 ans)

11. A cette occasion, vous a-t-il semblé que les conditions d'accès ou d'utilisation de ces produits avaient évolués ?

- NON
- OUI – Pourquoi ?
-
-

12. Le coût des crédits vous semble t-il avoir évolué ?

- NON
- OUI – Comment ? (Merci de donner des cas concrets si possible)
-
-

13. Les pièces à fournir sont-elles plus nombreuses que lors des demandes précédentes ?

- NON
- OUI – Lesquelles ? *(Merci de donner des cas concrets si possible)*
-
-

14. Vous demande t-on des garanties ?

- Cautionnement personnel
- Nantissement
- Hypothèque
- Co-emprunteur
- Autres – Lesquelles ?
-
-
-

15. Vous semble t-il que ces demandes de garanties se soient renforcées ?

- NON
- OUI – Pourquoi ?
-
-

16. Si vous êtes entrepreneur individuel et que vous avez déclaré votre résidence principale insaisissable, cela a-t-il posé des problèmes pour obtenir des crédits ?

- NON
- OUI – Pourquoi ?
-
-

17. Vous a t-on demandé d'y renoncer ?

- NON
- OUI – Pourquoi ?
-
-

